

Lettre aux élus

N° 44 - JANVIER 2017

Le président, le directeur,
et toute l'équipe
du Parc vous souhaitent une

belle année 2017!

De nouveaux statuts

De nouvelles collectivités nées des fusions prennent forme ce mois-ci. Face à ces évolutions, le syndicat du Parc doit aussi s'adapter. En modifiant les statuts nous avons recherché une simplification pour une meilleure compréhension de notre fonctionnement. Le nombre de délégués communaux reste le même, 150, avec une répartition proportionnelle afin de ne pas défavoriser les communes ayant fusionné. La représentation territoriale est maintenue avec la création de quatre secteurs géographiques d'élection au lieu de 10.

Du côté des communautés de communes, notre volonté est forte de développer toujours plus de partenariat et d'échange de compétences. Aussi un siège supplémentaire leur sera ouvert au bureau.

Pour accompagner ces modifications, la communication auprès des élus du Parc est essentielle. Le « Tour du Parc » vous permet de découvrir les actions lors de demi-journée de visites terrain. Et à l'occasion de sa prise de poste, Monsieur Philippe Moncaut, nouveau directeur, viendra à votre rencontre pour faire connaissance et évoquer vos préoccupations locales.

Bonne année à tous !

Marc Lefèvre,

Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

www.parc-cotentin-bessin.fr

Les rendez-vous 2017

Cet hiver, c'est gratuit !



« La blanchie », ce phénomène qui fait l'identité des marais du Cotentin et du Bessin est l'occasion de développer le tourisme hivernal en nouant des partenariats avec les offices de tourisme locaux et ainsi proposer des animations sous le

label « l'hiver au marais » incitant à mettre le nez dehors !

C'est aussi la volonté cette année d'offrir la **gratuité pour l'accès en visite libre de la Maison du Parc jusqu'au 19 mars 2017**. Il s'agit d'une expérimentation, pour inciter les habitants à franchir le seuil de l'Espace Naturel Sensible des Ponts d'Ouve, ou à découvrir l'exposition « Auprès de nos arbres » ; mais aussi de faire connaissance et d'oser, peut-être, poser les questions restées en suspens, sur le fonctionnement du Parc, ses actions.



Parmi les temps forts 2017 du programme des « Rendez-vous du Parc », le **pique-nique du dimanche 14 mai**. La Maison du Parc propose une journée conviviale et familiale autour d'activités de découverte et d'animations du site. Cette journée constitue aussi l'occasion de remettre un prix aux familles investies en faveur de la transition énergétique par leur participation au **Défi Famille à énergie positive** ou de présenter les chantiers de réhabilitation **Enerterre**.

En novembre, retrouvez « **Cultivons notre Parc** », week-end avec exposition temporaire et conférence autour d'une thématique culturelle, ou participez dans le cadre du « **Ciné Parc** », à une projection suivie d'un débat, gratuitement, dans huit salles du territoire.

Enfin, en 2017, le réseau des Parcs naturels régionaux fêtera ses 50 ans d'existence. Les

Parcs se retrouveront en octobre pour une manifestation parisienne.



Pour en savoir + : Nathalie FLAMBARD, responsable des animations -
02 33 71 65 38 - nflambard@parc-cotentin-bessin.fr

Dépôt légal : septembre 2006
Édition trimestrielle - Tirage : 1 800 ex. - ISSN papier : 1290-3442
Directeur de publication : Marc LEFÈVRE
Directeur de rédaction : Philippe MONCAUT

© P n r des Marais du Cotentin et du Bessin
Crédit photo : © T. Houyel, P. Moncaut, O. Pierre (Pnr MCB).
Imprimé sur du papier certifié PEFC avec des encres végétales,
par l'imprimerie Anquetil - Condé-sur-Noireau (14).



Parc
naturel
régional
des Marais du
Cotentin et du Bessin

Une autre vie s'invente ici



Que fait le Parc ?

« Auprès de nos arbres », nouvelle exposition

Protection contre les intempéries, bois d'oeuvre ou de chauffage, sous forme de haie, de forêt ou remarquables, les arbres sont multiples et façonnent le paysage du Parc. La Maison du Parc propose ainsi une nouvelle exposition réalisée en interne par les chargés de mission travaillant sur ces thématiques. La transformation des paysages, l'histoire de l'arbre, les fonctions de la haie et l'usage qu'en fait l'homme pour la valoriser y sont expliqués. Des témoignages de ceux qui « vivent » l'arbre au quotidien et même un coin-lecture dans une cabane agrémentent l'exposition.

En parallèle, un jeu-concours de reconnaissance des arbres incite également le public à se déplacer sur le territoire pour se balader sur huit sites et sentiers où des arbres sont à reconnaître.



Les expositions créées à la Maison du Parc offrent un support de travail et de pédagogie pour les scolaires mais peuvent aussi être empruntées et installées dans les médiathèques et autres espaces d'accueil du public.

Pour en savoir + : Karen CHAPUT - Responsable des expositions - 02 33 71 65 37 - kchaput@parc-cotentin-bessin.fr.

D'autres l'ont fait !

La commune de Carentan-les-Marais a décidé de lutter contre le logement vacant en investissant directement dans l'acquisition et la rénovation d'immeuble.

Entretien avec Jean-Pierre Lhonneur, maire de Carentan-les-Marais.

« Le secteur ancien de Carentan est impacté depuis plusieurs années par la présence de logements vétustes non occupés ou occupés dans des conditions de location précaires, participant à la perte d'attractivité du centre-ville depuis plusieurs années. En vue d'y apporter une amélioration significative et ainsi redonner une dynamique tant sur le plan de l'habitat que du commerce, la ville a décidé la mise en place d'un plan d'actions se composant notamment d'un volet « stratégie foncière et réhabilitation ». Cette démarche a conduit à l'acquisition de deux immeubles désaffectés en vue de leur réhabilitation avec le concours de différents partenaires externes, à l'image de l'EPF Normandie qui a été sollicité pour la partie foncière et l'étude de faisabilité concernant la rénovation d'un de ces immeubles ou encore du Département de la Manche retenant la commune suite à un appel à projet, pour mener une équipe pluridisciplinaire (sociologue et architectes) à réfléchir sur le second immeuble.

Le plan de financement de ces actions fait appel au « Contrat d'Action Territoriale » du Pays du Cotentin, au FNADT et également au fond européen Leader.

Dans le même objectif, la ville a encouragé l'initiative privée en facilitant l'acquisition à faible coût de deux immeubles qui sont actuellement en cours de rénovation et qui hébergent désormais deux activités commerciales.

A noter que dans le cadre du volet « réaménagement urbain » de ce plan d'actions, des aménagements urbains sont prévus dans la continuité de ceux réalisés via le Contrat Ville Régional et le contrat de Pôle Intercommunal. Ils devront permettre d'améliorer le stationnement pour accompagner la réhabilitation des logements et le développement du commerce de proximité.

La commune a choisi d'intervenir pour avoir une véritable maîtrise sur l'avenir du logement en centre-ville, là où sont concentrés la grande majorité des logements vacants. »



Décisions d'élus

Extrait des principales décisions du bureau et du comité syndical du 1^{er} décembre 2016.

- **Prolongation de la charte à 15 ans** : La loi Biodiversité votée à l'été 2016 autorise les Parcs naturels régionaux à prolonger la validité de leur charte constitutive à 15 ans au lieu de 12 ans. Après un avis favorable du Bureau, le Comité Syndical a donné son accord pour cette prolongation de la validité de la charte jusqu'en 2025 et fera part de sa décision à la Région qui effectuera à son tour la demande à l'Etat. Par conséquent, le démarrage de la procédure de révision sera décalée d'autant (2020/2021).



- **Un nouveau directeur du Parc : Philippe Moncaut** a pris ses fonctions le 9 janvier 2017. Il était auparavant responsable du service Prospective et étude des milieux du syndicat de l'Orge (Essonne).

